

Besançon, le **13 JAN. 2026**

Direction Prospective
Hélène MAIRET
Tél : 03 81 61 63 68
helene.mairet@bourgognefranchecomte.fr
2025/005C/GL/CA/HM

MONSIEUR PHILIPPE PROST
PRESIDENT
TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE
4 CHEMIN DU QUART
39270 ORGELET **TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ**
COURRIER REÇU LE

Objet : Projets arrêtés du PLUi Petite Montagne et PLUi Jura
sud

14 JAN. 2026
Courrier transmis pour :
ATTRIBUTION INFORMATION
↓ ↓

Monsieur le Président,

En date du 23 décembre 2025, vous sollicitez la Région pour avis sur les projets du PLUi de la Petite montagne et du PLUi Jura sud et nous vous en remercions.

La Région ne produit des avis que sur les procédures d'élaboration et de révision générale de SCoT et PLUi non couverts par un SCoT. Les deux projets de PLUi portés par Terre d'Emeraude Communauté sont couverts par le SCoT du pays lédonien adopté fin 2025. La Région ne délivrera pas d'avis sur ces procédures.

L'association de la Région à la révision n°2 du SCoT du pays lédonien tout au long de la démarche, a permis d'apporter une bonne cohérence entre le SCoT et le SRADDET approuvé par le préfet de région fin 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de Région,
Pour le président et par délégation,
Le directeur Prospective et Démarches
partenariales,


Gilles LEMAIRE